

Conduite de productions maraîchères

RNCP34740 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	211s
Formacode(s)	21030
Code(s) ROME	A1414
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/09/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

9 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 9 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
EPLEFPA	19490946100015	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE MONTRAVEL-VILLARS	19421210600018	Former et organiser l'évaluation
LEGTA	19280706300016	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE VENDOME	19410018600015	Former et organiser l'évaluation
LPA DE THURE	19860818400018	Former et organiser l'évaluation
LYCEE AGRICOLE	19761315100012	Former et organiser l'évaluation
LYCEE AGROENVIRONNEMENTAL 62	19622257400010	Former et organiser l'évaluation
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA GERMINIERE-ROUILLON	19720010800011	Former et organiser l'évaluation
LYCEE HORTICOLE ET PAYSAGER D'EVREUX	19271107500015	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La production des fruits et des légumes se caractérise par deux filières distinctes : les produits frais et les produits transformés. Le maraîchage correspond principalement à la production de légumes frais, sous abris ou en plein champs. Les produits vendus par les maraîchers sont toujours frais. Il existe quatre grands types d'entreprises : les

exploitations de plein champ, les exploitations sous serres, les producteurs d'endives et les maraîchers. En France, la production de légumes couvre environ 280 000 hectares. Le recensement agricole de 2010 dénombrait 30 900 producteurs de légumes dont 6000 exploitations spécialisées en productions de légumes dédiés à l'industrie. Les principales régions productrices de légumes frais sont les Hauts-de-France, la Nouvelle-Aquitaine et la Bretagne. La France est le 3ème pays producteur européen après l'Italie et l'Espagne. L'Union européenne est le premier client, en raison de la durée de conservation limitée des légumes. La production de légumes biologiques est depuis plusieurs années une filière dynamique et attractive. Le maraîchage biologique offre des opportunités d'installation à des personnes ayant des profils très divers, notamment à des personnes non issues du milieu agricole. 50 % des installations aidées en maraîchage sont des créations. L'attractivité de cette production s'explique notamment par le fait qu'elle réponde à une demande sociétale forte. Le maraîchage peut être mis en place sur de petites surfaces et offre une multiplicité de circuits de distribution.

ACTIVITÉS VISÉES

- Pilotage des unités de production
- Conduite des productions maraîchères en plein air et sous abris
- Conduite d'une activité de transformation (dans le cas où l'activité complémentaire "transformation des productions maraîchères" est mise en œuvre

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Assurer le pilotage technico-économique des productions maraîchères (unité capitalisable constitutive 1)
- Réaliser les interventions liées à la conduite des productions maraîchères (unité capitalisable constitutive 2)
- Réaliser les opérations relatives à la transformation des productions maraîchères (unité capitalisable complémentaire 3 dans le cas où l'activité complémentaire "transformation des productions maraîchères" est mise en œuvre)

Blocs de compétences

RNCP34740BC01 — Assurer le pilotage technico-économique des productions maraîchères

LISTE DE COMPÉTENCES

- Choix de conduite technique des productions
- Organisation des activités de production

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP34740BC02 — Réaliser les interventions liées à la conduite des productions maraîchères

LISTE DE COMPÉTENCES

- Ajustement du planning d'activités
- Organisation du travail
- Réalisation de l'intervention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP34740BC03 — Réaliser les opérations relatives à la transformation des productions maraîchères

LISTE DE COMPÉTENCES

- Organisation de l'atelier de transformation
- Mise en œuvre du process de transformation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

En 2016, le secteur du maraîchage représente 3 % de l'emploi agricole soit 24 917 UTA dont 18 250 emplois salariés (Source : Agreste). Très employeuse de main d'œuvre, la culture sous serre regroupe l'essentiel des salariés du secteur maraîcher, tandis que la culture de plein champ reste une agriculture familiale. En culture sous abri,

l'organisation du travail diffère (davantage de spécialisation) et nécessite un encadrement permanent. Cependant, le nombre de cadres reste faible. Le secteur légumier emploie une main d'œuvre saisonnière importante avec des contrats allant de 3 à 8 mois (de mars à octobre). De plus en plus souvent, les salariés permanents exercent une fonction d'encadrement et de formation des personnels saisonniers.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Ouvrier spécialisé maraîcher
- Agent de culture légumière/ agent serriste
- Second d'exploitation
- Chef d'équipe
- Chef de culture/ Responsable des serres
- Responsable des cultures en plein champ

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 450 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 398
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	86 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de

l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 096 €
Selon la branche	8 090 € – 8 100 €
Prise en charge	Branches concernées
8 096 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 100 €	CPNE de l'agriculture
8 090 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/09/2025
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41076

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/cs/prod-horticole>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34740/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	1

Taux d'achèvement	50 %
Période	09/2022 – 05/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	10 049 €
Coût moyen par dossier	5 025 €
Durée moyenne	1355 h
Période	07/2022 – 10/2023
France compétences	69 %
Reste à charge titulaire	28 %
France Travail	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.